

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 677

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 14

À l'alinéa 29, substituer à la référence :

« L. 2151-8 »

la référence :

« L. 2151-6 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.